

20 Place François Mitterrand
45400 SEMOY
Tél. 02 38 61 96 00

Arrêté portant réglementation de l'utilisation du terrain d'entraînement de football

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'avis de Monsieur le Président du Football de Semoy

Considérant que les conditions climatiques et l'état du terrain d'entraînement ne permettent pas la pratique du football sans endommager gravement la pelouse,

ARRÊTE

ARTICLE 1ER :

A compter de ce jour, la pratique du football est interdite sur le terrain d'entraînement.

ARTICLE 2 :

La réutilisation du terrain fera l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié aux lieux habituels et sur le panneau d'affichage des vestiaires de football. Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'agglomération d'Orléans;
 - Monsieur le Président du Football Club de Semoy,
 - Monsieur le Président de la ligue de football,
 - Monsieur le Président du district de football du Loiret,
 - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Sports,
 - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Travaux,
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux,
 - Monsieur le Responsable de la police municipale,
- Chargé chacun, en ce qui le concerne, de son exécution.



Le Maire,

Laurent BAUDE.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié ou Notifié le : **15 DEC. 2022**

